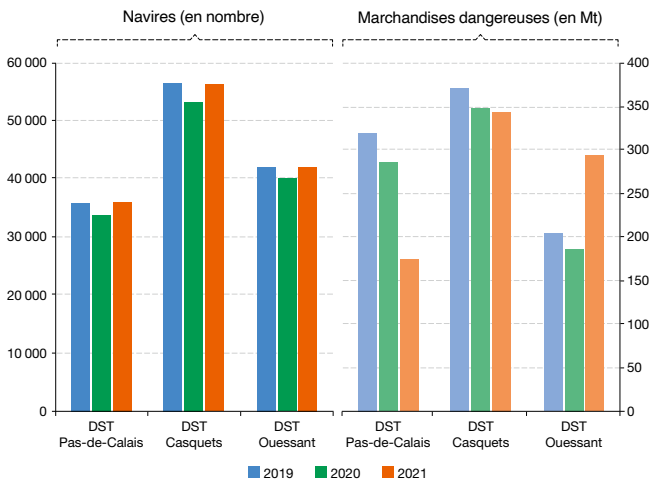


# Surveillance de la navigation maritime

## NOMBRE DE NAVIRES DE COMMERCE ET VOLUME DE MARCHANDISES DANGEREUSES TRANSITANT DANS LES EAUX SOUS SURVEILLANCE DES CROSS\* DE MANCHE DE 2019 À 2021



\* Centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage.

Note : sont pris en compte les navires de commerce ayant une jauge supérieure à 300 UMS. Le dispositif de séparation du trafic (DST) Pas-de-Calais : zone de compétences du CROSS Gris-Nez ; DST Casquets : zone de compétences CROSS Jobourg ; DST Ouessant : zone de compétences CROSS Corsen.

Source : Secrétariat d'État chargé de la Mer, DGAMPA, 2022. Traitements : SDES, 2022

Afin d'assurer la surveillance et la sécurité de la navigation maritime, la France est dotée dans l'Hexagone de 5 centres régionaux opérationnels de surveillance et de sauvetage (CROSS) – (Gris-Nez, Jobourg, Corsen, Étrel et La Garde) et en outre-mer de 2 CROSS (Antilles-Guyane et La Réunion) et 2 centres spécialisés (Nouvelle-Calédonie et Polynésie française).

Au sein de l'espace maritime métropolitain, les CROSS ont effectué le suivi de 160 000 navires de commerce en 2021. L'activité retrouve son niveau observé avant la crise sanitaire de 2020 et enregistre même une légère hausse (+ 1,4 % par rapport à 2019). Au titre de leur fonction de service d'assistance maritime (résolution de l'Organisation maritime internationale A.950 (23)), les CROSS ont assuré le suivi de 626 situations d'avaries en mer pour des navires de plus de 300 UMS. Les situations d'avaries mécaniques sur le système de propulsion du navire (moteur principal de propulsion, circuit de combustible) figurent parmi les principaux événements ayant déclenché une opération d'assistance.

La mission de surveillance de la navigation maritime s'exerce principalement dans les trois dispositifs de séparation du trafic de la Manche (Ouessant, Casquets, Pas-de-Calais), zones de haute intensité de trafic et de transport d'importants volumes de marchandises dangereuses, en vrac et conteneurisées. Ce secteur est en effet un carrefour maritime majeur assurant la desserte de toute l'Europe du Nord-Ouest. En 2021, les 3 CROSS de Manche ont contrôlé 134 836 navires (jauge supérieure à 300 UMS soumis à un compte rendu obligatoire), comptabilisant 345 Mt de marchandises dangereuses ou polluantes.

À l'échelle métropolitaine, les CROSS ont dressé 36 procès-verbaux pour des infractions aux règles de navigation ou aux obligations déclaratives et détecté 988 situations dangereuses, dont aucune qualifiée de « presque accident ». Le risque jugulé par les CROSS passe souvent inaperçu car les situations dangereuses détectées et traitées, grâce à l'action préventive ou d'assistance, restent au niveau du non-événement médiatique.